



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

L'an deux mille seize, le vingt deux mars à dix sept heures, les membres du Conseil de Communauté se sont réunis dans la salle de réunion de la Maison de la Vallée sous la présidence de Monsieur MARTIN Jacques.

PRESENTS : Mmes ANDRE Michèle, LAE-ESMENJAUD Marie-Hélène, ALLEMANDI Florence, VAGINAY Sophie, STUPNICKI Josiane, PIGNATEL Agnès, ESPANET Martine, OKROGLIC Dominique, BOISSE Sandrine, MM. MARTIN-CHARPENEL Pierre, BAGUE Patrice, BOUGUYON Yvan, FRELASTRE Jean-Michel, PAYOT Jean Michel, BERCHER Francis, LONGERON Michel, COLLOMB Stephane, GILLY Lucien, PELLOUX Jacques, MILLION-ROUSSEAU Daniel, FERRON Jean., NICOLAS Yves, GAMBAUDO Georges, BEHETS Jan, BULTEL Jean Pierre et M. BOUVET Patrick.

EXCUSEE : Mme DOUX Séverine ayant donné pouvoir de Mme ANDRE Michèle.

Délibération n°2016/ 16

OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION 2015 BUDGET REGIE SAUZE SUPER SAUZE UBAYE.

Le Conseil Communautaire,
Après délibéré,
A l'unanimité des membres présents,
(le Président ayant quitté la salle et n'ayant pas participé au vote)
VU l'avis favorable du Conseil d'exploitation réuni le 15 Mars 2016 à 14h00,

- **APPROUVE** le compte administratif et le compte de gestion 2015 de Mme le Percepteur de Barcelonnette de la Régie du Sauze- Super Sauze Ubaye, arrêté comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

* DEPENSES = 2 824 793.19 €

* RECETTES = 2 680 028.80 €

Soit un déficit de fonctionnement de clôture de 144 764.39 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :

* DEPENSES = 51 049.95 €

* RECETTES = 9 571.53 €

Soit un déficit d'investissement de clôture de 41 478.42 €.

- **APPROUVE** également les restes à réaliser de la section d'investissement 2015 qui s'établissent comme suit :

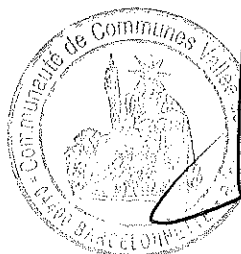
* DEPENSES= 15 299.00 €

* RECETTES = 0.00 €

Soit un déficit d'investissement reporté de 15 299.00 €

- **DIT** que la présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif de Marseille 22, rue Breteuil 13006 MARSEILLE à compter de sa publication et de sa notification au Représentant de l'Etat dans le département.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que ci-dessus.
Pour extrait certifié conforme,



Le Président,
M. Jacques MARTIN

Séance du 22 mars 2016